

La Saline-Les-Bains - 22 et 23 février 2016

Édito

CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES RÉUNION

Sommaire

Edito	p. 1
Réformes	p. 2
Votes RA-RF	p. 3
Congrès Académique 2016	
- Thème 1	p. 4
- Thème 2	p. 7
- Thème 3	p. 8
- Thème 4	p. 10
Texte Action	p. 11
Règlement électoral	p. 12
Appel à candidature U&A	p. 13
Appel à candidature AF	p. 14
Fiche syndicale HC certifiés	p. 15
Fiche syndicale HC agrégés	p. 16



n° 198
Mars
2016

Le Congrès Académique du SNES-FSU Réunion s'est déroulé les 22 et 23 février derniers au Centre Jacques Tessier (La Saline) en présence de Frédérique Rolet, co-secrétaire générale et porte-parole du SNES-FSU.

Étant donné l'importance de l'ordre du jour, les journées ont été bien remplies et les débats fructueux. Après le discours d'introduction de Frédérique Rolet, communication a été faite des résultats des votes sur les rapports d'activité et financiers nationaux et académiques. Ensuite, ont été examinées et soumises au vote les modifications statutaires sur lesquelles devait se prononcer le congrès. Les trois demi-journées suivantes furent consacrées à l'examen et au débat sur les quatre thèmes à l'ordre du jour. Vous retrouverez en pages intérieures les résultats de l'ensemble des votes sur les rapports d'activité et financiers, les modifications statutaires et les thèmes.

Ce congrès s'est tenu dans un contexte politique, économique et social particulier marqué par l'insaturation de l'état d'urgence, le débat sur la déchéance de nationalité et la panne du dialogue social. Il a aussi permis aux congressistes de prendre position en dénonçant le fait qu'aucune perspective n'était donnée concernant la revalorisation du métier ni l'amélioration des conditions de travail, pourtant indispensables pour lutter contre la crise de recrutement que nous connaissons depuis des années et ses conséquences (heures supplémentaires, effectifs des classes, blocage du mouvement...). La « réforme » du collège n'a évidemment pas été oubliée et les congressistes ont pu renouveler leurs critiques et envisager d'autres formes de lutte afin qu'elle ne devienne pas réalité à la rentrée.

Les débats ont été nombreux et constructifs sur l'ensemble des textes préparatoires au Congrès National qui se tiendra à Grenoble du 28 mars au 1er avril prochains et pour lequel le SNES-FSU Réunion sera porteur des mandats qu'il s'est donné en congrès.

La prochaine étape de cette année de congrès pour le SNES-FSU sera le vote d'orientation pour le renouvellement des directions (commissions administratives) nationale et académique qui se déroulera en mai prochain. Dans cette perspective vous trouverez dans cette revue les appels à candidatures pour ces élections.

Les premières informations relatives au mouvement inter académique ont été source de nombreuses observations. En effet, si le résultat final de ce mouvement n'est pas encore connu, on constate que les caractéristiques des mouvements précédents se confirment voire s'accroissent. Ainsi les barres d'entrée dans notre académie connaissent une inflation sans précédent, seules cinq disciplines seraient en dessous de 1000 points et presque autant ne voient aucun entrant. Seule la dotation de l'académie en postes supplémentaires permettrait d'éviter des situations personnelles on ne peut plus difficiles. C'est le sens des interventions du SNES national autant qu'académique.

Nous ne saurions conclure cet éditorial sans remercier l'ensemble des (nombreux) participants pour leur présence et leurs interventions lors de ce congrès académique.

Le Secrétariat Académique du SNES-Réunion



Si l'on s'interroge sur le devenir du salariat, la réponse est claire : c'est la fin du collectif au profit de l'individuel. L'objectif est donc l'individualisation des carrières professionnelles.

Un premier objectif est de diminuer le nombre de salariés, en leur permettant d'accéder au « statut » d'entrepreneurs ou d'autoentrepreneurs (appelés microentrepreneurs depuis le 19 décembre 2014) ou en mettant leur activité professionnelle sous le régime des professions libérales.

Pour les salariés qui restent, le projet est bien d'individualiser les parcours professionnels. Pour ce faire il convient de mettre à bas les règles collectives, comme l'horaire légal, les conventions collectives, les contrats de travail. C'est dans cette perspective qu'il faut situer les offensives contre les 35 heures, le CDI et le code du travail, autant d'acquis qui sont le résultat des luttes menées par les salariés.

Cette évolution suppose qu'un emploi ou un poste de travail soit défini non plus par une définition collective, la qualification, mais par une référence individuelle, la compétence. D'où l'insistance du patronat à défendre ce concept de compétence.

La conséquence de cette stratégie a un double intérêt pour le patronat : détruire les liens de solidarité au profit de la concurrence individuelle et permettre une baisse de la charge salariale tout en augmentant la productivité.

Autre manière d'isoler le salarié : le travail à domicile, facilité par l'usage de l'informatique dans de nombreux domaines permettant la diffusion du télétravail. Outre qu'il rompt les liens de solidarité, il permet à l'employeur de se dispenser de la référence à l'horaire légal et aux conditions de travail et de rémunérer le salarié « à la tâche ».

Pour les fonctionnaires il s'agit bien de remplacer les fondements statutaires collectifs par une contractualisation individuelle, c'est sans doute ce à quoi pensait Emmanuel Macron, ministre de l'Économie en déclarant que **"Le statut des fonctionnaires n'est plus adéquat (...) Rien ne justifie un emploi garanti à vie"**.

Cette idée n'est d'ailleurs pas tout à fait nouvelle puisqu'en avril 2008 Jean-Ludovic Silicani, haut-fonctionnaire du Conseil d'Etat, rendait public un « livre blanc sur l'avenir de la fonction publique », dont certaines des quarante propositions allaient dans ce sens.

Par ailleurs, le rôle de plus en plus important d'un soi-disant « mérite » dans la gestion de la carrière des fonctionnaires permet déjà d'individualiser leurs parcours professionnels.

Dans cette perspective, un récent rapport de la Cour des Comptes consacré « aux enjeux et leviers de la masse salariale de l'Etat » regrette **que les « primes et indemnités hétérogènes soient peu individualisées »** c'est on ne peut plus clair !

Mais l'Ecole ne prépare-t-elle pas sournoisement à cette pratique de ménagement, en remettant en cause, l'accès de tous les élèves à une même Ecole fondée sur le principe d'égalité ?

Ainsi, à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, la manière dont se mettent en place les activités périscolaires est édifiante. Il apparaît clairement que l'accès à ces activités est étroitement dépendant des moyens que chaque commune peut investir dans ce dispositif. Les communes les plus pauvres étant amenées à faire financer ces activités par les familles, introduisant de cette manière une inégalité de traitement selon la situation des parents.

La réforme des collèges, sous couvert d'une lutte contre les inégalités, aura sans doute l'effet contraire du fait des dispositifs mis en place, en particulier ceux des enseignements pratiques interdisciplinaires et de la variabilité des enseignements disciplinaires (progression de cycle, variabilité des horaires par la ponction au travers des EPI et AP), qui déboucheront sur une multiplication des parcours de formation et l'isolation des secteurs, sans pour autant déboucher sur une réussite pour tous. Le phénomène étant aggravé par le sournois principe « d'autonomie » des établissements et des enseignants et par le cadre contraint des moyens accordés aux collèges, qui aura l'effet de trier et hiérarchiser les collèges déjà mis en concurrence actuellement.

Certains projets concernant les lycées vont dans le même sens. En allégeant le tronc commun de disciplines, qui seules feraient l'objet d'une évaluation à l'examen du baccalauréat au profit des jeux d'options, ces projets vont dans le sens d'une différenciation, voire d'une individualisation de la formation des lycéens. Cette individualisation pourrait apparaître comme positive si elle ne s'accompagnait pas d'une hiérarchisation des profils encore plus marquée que celle des actuelles séries du baccalauréat. D'autant plus que cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un « marché » des lycées soumis à un palmarès, des plus discutables au demeurant.

Les projets d'un contrôle en cours de formation (CCF) pour toutes les épreuves d'examens pourraient encore aggraver cette inégalité de traitement, en particulier pour ce qui concerne la possibilité offerte à tous de l'accès à l'université. De même que les projets de « régionalisation » pour toutes les formations ne pourraient que renforcer les inégalités territoriales créant ainsi des obstacles à la mobilité pour un certain nombre de jeunes.

Ainsi il y a tout lieu de penser que cette individualisation des parcours de formation soit une préparation à l'individualisation des parcours professionnels, pour les salariés du privé comme ceux de la Fonction publique.

Sans doute certains pourront penser qu'une telle évolution ne se produira pas dans notre République, dont la devise proclame l'Egalité, c'est pourtant ce qui s'est passé dans un certain nombre de pays qui nous sont présentés comme étant des modèles de modernité et d'efficacité. Il y a donc tout lieu de penser que seule une inébranlable résistance et une solide unité permettront un maintien des acquis du salariat, voire, osons le mot, de réels progrès pour tous les salariés.



Résultas des votes du 25 janvier au 15 février 2016										Rapport d'Activité National				Rapport Financier National				Rapport d'Activité Académique				Rapport Financier Académique			
Etablissement	Commune	I N S C R I T S	V O T A N T S	Rapport d'Activité National				Rapport Financier National				Rapport d'Activité Académique				Rapport Financier Académique									
		B N L U A L S C S	P O U R	C O N T R E	A B S T	B N L U A L S C S	P O U R	C O N T R E	A B S T	B N L U A L S C S	P O U R	C O N T R E	A B S T	B N L U A L S C S	P O U R	C O N T R E	A B S T								
ISOLES ACADEMIE REUNION	LES AVIRONS	339	46	0	38	3	5	46	X	X	X	0	37	4	5	0	37	2	7						
RETRAITES SNES REUNION	ST DENIS	40	12	0	12	0	0	12	X	X	X	0	10	2	0	0	10	0	2						
COLLEGE ADRIEN CADET	LES AVIRONS	4	3	0	3	0	0	3	X	X	X	0	3	0	0	0	3	0	0						
LYCEE LISLET GEOFFROY	ST DENIS	9	6	0	5	0	1	6	X	X	X	0	5	0	1	0	6	0	0						
COLLEGE JULES REYDELLET	ST DENIS	7	4	0	4	0	0	4	X	X	X	0	4	0	0	0	4	0	0						
COLLEGE MONTGAILLARD	ST DENIS	15	9	0	8	0	1	9	X	X	X	0	1	6	2	0	0	0	9						
COLLEGE MARCEL GOULETTE	ST LEU	10	5	0	5	0	0	5	X	X	X	0	4	0	1	0	4	0	1						
COLLEGE PLATEAU GOYAVES	ST LOUIS	16	7	0	6	0	1	7	X	X	X	0	6	0	1	0	6	0	1						
LYCEE EVARISTE DE PARNY	ST PAUL	18	15	0	14	0	1	15	X	X	X	0	13	0	2	0	13	0	2						
LYCEE ROLAND GARROS	LE TAMPON	40	7	0	4	0	3	7	X	X	X	0	5	0	2	0	5	0	2						
COLLEGE MICHEL DEBRE	LE TAMPON	6	6	0	5	0	1	6	X	X	X	0	4	0	2	0	3	0	3						
LYCEE PIERRE POIVRE	ST JOSEPH	8	7	0	7	0	0	7	X	X	X	0	7	0	0	0	7	0	0						
LYCEE AMBROISE VOLLARD	ST PIERRE	9	4	0	3	1	0	4	X	X	X	0	4	0	0	0	4	0	0						
LYCEE ST EXUPERY	LES AVIRONS	15	15	0	13	0	2	15	X	X	X	0	14	0	1	0	14	0	1						
LYCEE GEORGES BRASSENS	ST DENIS	8	5	0	3	2	0	5	X	X	X	0	3	2	0	0	3	1	1						
LYCEE BELLEPIERRE	ST DENIS	13	3	0	2	0	1	3	X	X	X	0	2	1	0	0	2	1	0						
COLLEGE LA MARINE	ST JOSEPH	8	8	0	7	0	1	8	X	X	X	0	7	0	1	0	7	0	1						
COLLEGE VILLAGE TITAN	LE PORT	4	4	0	3	0	1	4	X	X	X	0	4	0	0	0	4	0	0						
LYCEE BOISJOLY POTIER	LE TAMPON	13	12	0	12	0	0	12	X	X	X	0	12	0	0	0	12	0	0						
LYCEE JEAN JOLY	ST LOUIS	5	4	0	4	0	0	4	X	X	X	0	4	0	0	0	4	0	0						
LYCEE DE BOIS D OLIVE	ST PIERRE	14	13	0	13	0	0	13	X	X	X	0	13	0	0	0	13	0	0						
LYCEE DE TROIS BASSINS	TROIS BASSINS	15	14	0	6	1	7	14	X	X	X	0	13	0	1	0	13	0	1						
LYCEE DE VINCENDO	ST JOSEPH	5	3	0	3	0	0	3	X	X	X	0	3	0	0	0	3	0	0						
COLLEGE LIGNE DES BAMBOUS	ST PIERRE	4	4	0	3	0	1	4	X	X	X	0	3	0	1	0	3	0	1						
		625	216	0	183	7	26	216	X	X	X	0	181	15	20	0	180	4	32						
Pourcentages			34,6		84,7	3,4	12,1	X	X	X	X		83,8	6,9	9,3		83,3	1,9	14,8						

Réussir, du collège au lycée

Le débat s'articule tout d'abord sur un des anciens mandats du Snes, rappelé en introduction : celui de repousser la scolarité obligatoire des élèves jusqu'à 18 ans. Il est rappelé que cette revendication réside dans le désir d'une formation et d'une qualification pleines et entières pour tous. Mandat national de notre syndicat, ladite revendication repose sur le constat que près de 90% des élèves sont toujours scolarisés à l'âge



de 18 ans. Cependant, on constate de réelles difficultés dans l'enseignement supérieur, et notamment, dans l'académie, une grande portion de bacheliers issus de lycées professionnels qui s'inscrivent dans des disciplines générales à l'université, avec peu de chances de réussite. A cet égard, le problème de dispenser les élèves de terminale des enseignements dans lesquels ils auraient obtenu la moyenne a été souligné. La question est posée de savoir comment articuler ce mandat avec un apprentissage envisagé en dehors du statut scolaire. En effet, les apprentis de « trop » haut niveau ne sont pas désirés par les entreprises. Une dispense de l'enseignement général intervient très tôt dans la scolarité. Ce qui tend à diminuer le nombre d'apprentis de meilleur niveau. De ce fait, le système de l'apprentissage devient plus discriminant que le système scolaire classique. Le mandat de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans porté par le Snes, est considéré comme louable. En effet, l'objectif d'amener les élèves en apprentissage jusqu'à un niveau de qualification élevé est peu compatible avec une scolarité jusqu'à 16 ans. Cependant, il n'y a jusqu'ici qu'une gestion de flux, générateur d'errance de dispositif en dispositif pour les élèves. En collège, il est particulièrement difficile de capter l'attention d'une certaine catégorie d'élèves. Il n'existe pas de proposition concrète à part du bricolage, d'où une réelle difficulté à conserver cette population jusqu'à 18 ans.

Le débat bascule sur la réforme des collèges considérée vis-à-vis de cet objectif. Il n'y a jamais de moyens réellement alloués pour s'occuper de ces élèves en rupture scolaire. Même avec de soi-disant solutions, le problème d'élèves déscolarisés et démunis entre 14

et 16 ans existe bel et bien. Faut-il pour autant figer nos positions sur un constat de fatalité ? Certes non. Si 25 % des élèves issus du premier degré parviennent à l'orée du secondaire en état de difficulté, il convient de se demander quoi faire. Les dispositifs existants pour les élèves décrocheurs coûtent très chers... Délivrer une culture commune à l'ensemble des élèves semble une gageure, soumise aux moyens alloués par le ministère. Le véritable problème réside en somme dans la question de la remédiation. Il est signalé que de nombreux enseignants se retrouvent démunis, pédagogiquement et administrativement, face à un certain nombre d'élèves. Il faut également tenir compte de la souffrance des élèves : la sortie du système classique à 16 ans permet d'offrir une échappatoire à un certain nombre d'élèves sans aide efficace à l'école et ayant des moyennes catastrophiques. Jusqu'à 18 ans, y aurait-il un réel bénéfice pour les élèves ? Plusieurs collègues approuvent ce constat et s'interrogent : s'il y a un réel calvaire pour l'élève jusqu'à 16 ans, on ne ferait qu'ajouter 2 années supplémentaires de « galère ». Toutefois, il est fortement souligné que l'idée d'une scolarité jusqu'à 18 ans est nécessaire : le réel problème ne se situe pas sur la fin de la scolarité mais sur son début : les écoles primaire et maternelle ne remplissent pas suffisamment leurs rôles. Il s'agit de ne pas dégoûter d'emblée l'élève du système scolaire ; et les moyens alloués au 1^{er} degré sont nettement insuffisants. Certes, le problème est bien celui d'un système qui dysfonc-



tionne par manque de moyens. Mais raisonnons par l'absurde : si les élèves sont pénibles dès la 6^{ème}, pourquoi ne pas arrêter la scolarité obligatoire dès l'âge de 12 ans... L'Etat ne met déjà pas les moyens suffisants pour aller jusqu'à 18 ans, mais on ne doit pas pour autant abandonner nos ambitions... Ne serait-il cependant pas plus pertinent de proposer en tant que syndicat quelque chose de plus concret et de plus réaliste ? Le débat sur ce mandat national reste ouvert pour les collègues présents.

Le débat s'oriente ensuite sur la question de la formation. Il s'agit de permettre aux élèves scolarisés de

réussir jusqu'à 18 ans. La question se pose du rôle des Greta dans la formation professionnelle. En effet, la formation professionnelle est du ressort de la Région. Du coup on risque de mettre en place des concurrences, et la formation initiale en pâtit. On a un réel problème de compétence avec les Greta. La formation professionnelle étant soumise à la règle de l'offre et demande, on encourt le risque d'ouvrir la porte à la marchandisation de la formation initiale. Le système du lycée des métiers pourrait s'associer à une participation véritable des Greta. Ont été évoquées des expérimentations académiques en métropole : des collégiens décrocheurs sont envoyés en stage actif en entreprise, avant d'envisager une orientation en lycée professionnel. Il s'agit cependant d'une remise en cause du droit du travail (ce qui est dans l'air du temps avec le débat actuel sur la réforme récente présentée par le gouvernement). Une des optiques de la réforme des collèges consiste à faire commencer l'apprentissage au plus tôt, et donc pour cela il faut refonder le code du travail ; pour l'heure un élève de collège ne peut effectuer qu'un stage d'observation ; un tel dispositif n'est donc pas légal. Le fait que beaucoup d'élèves partant en stage d'observation, sont en réalité mis au travail, est totalement illégal.

La question de l'Accompagnement Personnalisé fut également évoquée. L'AP constitue un réel facteur de saturation pour les collègues. Le bilan de l'AP présenté par le ministère est considéré, sans surprise, comme excellent. Mais la réalité, nous le savons tous, est bien différente. Au niveau académique, si les moyens sont donnés par le rectorat, aucun bilan n'est effectué. Il a été souligné que les AP ont généré beaucoup d'inégali-



tés selon les établissements. Des mélanges entre élèves de lycée professionnel et de sections générales par exemple n'ont aucune finalité, ni efficacité. On est dans l'expérimentation à tout crin, et sans bilan ; expériences finalement acceptées par de nombreux collègues qui souhaiteraient voir quelque chose marcher... L'AP constitue un slogan parfaitement mensonger vendu aux parents d'élèves.

De manière générale, la question du bilan, de l'évaluation des dispositifs est sempiternelle... Pour l'ins-

tant, il n'y a toujours pas d'évaluation de la réforme des lycées. Toute critique formulée amène une réponse culpabilisante, à savoir que « les enseignants ne savent pas changer leurs pratiques ». Pour l'AP, c'est le Conseil d'Administration qui doit arbitrer et qui répartit ses moyens selon les disciplines et les niveaux, alors que beaucoup de chefs d'établissement bricolent les répartitions eux-mêmes... Les EPI et l'AP ne sont pas fléchés. Ces heures sont souvent allouées à d'autre chose qu'à ce à quoi elles sont destinées. Les débats ont largement



porté sur la question de la réforme des collèges imposée par le ministère (fiche 12). L'inquiétude majeure des enseignants réside semble-t-il dans l'invention factice d'une certaine forme (floue) d'interdisciplinarité dans le but déguisé de forcer les professeurs à la polyvalence. Pour rappel, au collège, les élèves ont 26 heures de cours par semaine, avec une marge de 2h45 en plus par classe. Ces heures-là constituent une enveloppe globale dans laquelle s'inscrivent indifféremment les dédoublements, les co-interventions, etc... La ministre prétend fournir les moyens idoines à la réforme. Or dans notre académie, AUCUN moyen supplémentaire n'est donné pour mener la réforme. Le financement s'effectue par les réductions et suppressions horaires : les bilangues, le latin et le grec, les langues régionales, la suppression des DP3, la baisse horaire en classe de 3ème. De façon encore plus scandaleuse, on a pioché les moyens dans ceux de l'éducation prioritaire, alors même que celle-ci vient d'être réformée... Le financement de la réforme du collège est absolument scandaleuse, et on ne s'en rend pas toujours compte : le CE fait passer la baisse de moyens sous l'argument de la baisse des effectifs. Constat inquiétant : beaucoup d'adhérents, collègues du Snes sont pour la réforme du collège. On ne peut qu'espérer que plus on entre dans le vif du sujet dans les établissements, plus les collègues réalisent les dysfonctionnements. En réalité, les collègues n'adhèrent pas à la réforme, ils sont prêts à essayer un nouveau système car le système actuel ne leur convient plus... Au sujet des EPI, on remarque la mise en place d'un objectif sans une réelle finalité d'efficacité. Sur le plan pédagogique, tous les pays qui ont essayé la validation par compé-

tences en sont revenus. Il s'agit d'une véritable escroquerie intellectuelle. On remarque le même principe sur la réforme des lycées...

Le fait que les moyens ne soient pas fléchés clairement (que ce soit pour l'EPI ou pour l'AP) constitue une source de chantage de la part des chefs d'établissement. L'argument du ministère accordant davantage de moyens d'enseignement est totalement faux. Les collègues ont surtout été troublés par le discours sur l'interdisciplinarité qui constitue en soi un élément positif pour nombre d'entre nous. Mais en l'occurrence, trop d'heures empiètent sur les disciplines. Plus on vend de l'initiative des équipes, plus l'administration est prescriptive : tant d'heures imposées à tel niveau même pour des collègues qui ne le souhaitent pas, etc.... Tout dépend des établis-



sements, toutes les disciplines doivent participer : il faudra forcément imposer à des collègues des EPI, par obligation de l'horaire élève. Les difficultés vont commencer à partir de là. Au sujet des classes de SEGPA, on ne note aucune dotation complémentaire dans l'académie. Elles entrent dans le dispositif d'inclusion. Cependant, on ne leur donne pas les moyens, et on dégrade les conditions de travail. Ce système constitue un simple moyen de faire des économies. Certains établissements choisissent les thématiques dans les équipes en reversant ce qui pouvait se faire déjà. On n'encourage pas les collègues à trouver des solutions par rapport à tout cela : que l'administration se débrouille.

Le débat a ensuite porté sur la question de l'enseignement artistique sortant du DNB. En réalité, on les sort du système obligatoire, tout doucement. Non seulement, on encourage par là une hiérarchie entre les disciplines ; mais il y a là une volonté de faire disparaître ces disciplines considérées comme négligeables. La commission portant sur le thème 1 a donc décidé de porter un amendement évoquant la marginalisation de ces disciplines hors du cadre de l'enseignement obligatoire ».

Un autre point important fut le problème dit de la rupture numérique pour un grand nombre d'élèves dans notre académie. Les soucis liés à l'expansion du numérique dans le système scolaire sont multiples : dispari-



tés entre les établissements, absence de méthode et de formation, dispositif POP en lycée inégalitaire, réduction des connaissances disciplinaires, surveillance des chefs d'établissement, contrats douteux avec des entreprises privées, illusion de la « magie » informatique, création d'un Capes informatique... En résumé, les collègues de la commission réclament un accès de tous à l'outil numérique, une réelle prise en compte de la charge de travail induite, de véritables contenus dans les prescriptions ministérielles.

Enfin, fut évoqué le fait de pousser des Assistants d'éducation à faire autre chose ou à les renvoyer par l'excuse du numérique. Les outils numériques ne doivent pas amener les chefs d'établissement à détourner les moyens de vie scolaire vers des tâches de gestion, par exemple.

Grâce à l'ensemble de ces discussions menées pendant plus de trois heures, les représentants et participants au thème éducatif du congrès ont formulé conjointement des amendements à proposer au prochain congrès national du Snes.



Revaloriser nos métiers



Le thème 2 traitait de toutes les questions relatives à nos métiers, du recrutement et l'entrée dans le métier à la fin de carrière et la retraite.

Une vingtaine de congressistes ont échangé sur ce thème.

Dès le début des débats tous les participants ont rappelé que tous les emplois relevant des missions du service public de l'éducation doivent règlementairement être pourvus par des fonctionnaires titulaires bénéficiant d'un statut, et non par des contractuels.

Une série de questions ont été traitées, relatives à la crise du recrutement des enseignants, à leur formation, aux concours, à la titularisation des contractuels et à l'année de stage.

Dans le cadre du bilan très négatif des ESPE, il a été souligné l'inadaptation des contenus de formation aux besoins réels des stagiaires.



Concernant les concours réservés permettant l'accès des contractuels à la titularisation, l'attitude des jurys dans certaines disciplines a été dénoncée comme n'étant pas du tout dans l'esprit de ces concours.

Pour ce qui est de l'entrée dans le métier un certain nombre de propositions ont été faites par la commission

concernant les aides qui doivent être apportées aux stagiaires dès le début de leur année de stage.

En introduction au chapitre consacré à l'exercice professionnel l'unanimité s'est faite pour défendre les libertés et l'expertise des enseignants contre les pratiques managériales de la hiérarchie.

Il a été rappelé les conditions dans lesquelles devait se faire le travail en équipe, en particulier dans le cadre de la réforme du collège unanimement condamnée. A été aussi dénoncée la pratique de l'administration pour faire de certains enseignants des relais de mesures ministérielles inacceptables, en particulier par le biais des formations.

Des précisions ont été apportées concernant les conditions de travail et de service.



Les questions relatives aux carrières et rémunérations ont été l'occasion de débat sur le PPCR, de rappel que le corps des agrégés doit être la référence pour la reconstruction des carrières, d'explication de la GIPA, de rappel de la conception syndicale en matière d'évaluation des personnels.

Un certain nombre de revendications ont été rappelées, sans qu'il y ait eu débat, concernant les non-titulaires, en particulier la demande d'une gestion nationale et non académique de ces personnels.

Pour ce qui est du mouvement, la discussion a porté sur le problème de la bonification liée au CIMM qui concerne évidemment notre académie et a d'importantes conséquences sur les entrées à l'inter. Il a été souhaité des critères plus objectifs et une harmonisation de l'attribution de cette bonification, le CIMM devant être attribué par le département d'accueil et non par chaque académie.

Le dernier chapitre relatif à la fin de carrière et aux retraites a été l'occasion de dénoncer toutes les mesures qui visent à reculer l'âge de la retraite et à diminuer le montant des pensions. Le rappel de nos revendications (droit à la retraite à 60 ans, taux de remplacement de 75%...) en la matière n'a pas fait débat.

Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique

Une dizaine de personnes, réunies sous le kiosque devant la salle du congrès, a mené la réflexion sur le thème 3.

Les problèmes évoqués traitaient de la situation économique et sociale de la France, de la construction d'une Union Européenne plus solidaire, des remises en cause du droit fondamental ou du durcissement de la politique sécuritaire et répressive de nos gouvernements.



Les fiches étudiées pointaient les manquements aux règles de la démocratie dans notre pays ou dans nos établissements, dénonçaient la privation de certaines libertés individuelles et collectives ou les mesures discriminatoires et les pratiques antisyndicales visant à la désorganisation des services publics par les dérives managériales des autorités de tutelle ou de notre hiérarchie.



Lors des discussions en séance plénière les congressistes ont souhaité que les revendications du SNES, formulées de manière incisive, soient de nature à susciter une mobilisation générale plus énergique.

On a réaffirmé un attachement sans condition aux valeurs républicaines de justice, de tolérance, de solidarité et de laïcité, même si on ne s'accorde pas tou-



jours sur le sens à donner à cette notion ni sur son élargissement à des domaines autres que les croyances religieuses ou les convictions morales et idéologiques partisans. On rejette dans le même ordre d'idée le prosélytisme commercial de certaines



multinationales (Microsoft) ou l'immission d'établissements privés (Cambridge, etc.) dans l'évaluation de notre public scolaire (certification en langues).

Il a paru indispensable de lever toute ambiguïté en resituant certains organismes comme le Front National à l'Extrême Droite de la sphère politique. Les interventions des congressistes ont visé à dénoncer la montée inquiétante des idéologies xénophobes et les succès du repli identitaire comme réponse à la déception ou à la défiance des électeurs envers les partis

Thème 3

plus respectueux des institutions républicaines.

Le congrès a confirmé son attachement à la diffusion et à l'enseignement des langues et cultures régionales dont l'intérêt pédagogique avéré est de nature à favoriser, comme dans notre académie, la réussite des élèves. Les LCR ne doivent pas être perçues comme un moteur de division ou de ségrégation par l'affirmation des particularismes régionaux qu'elles supposent mais bien comme des facteurs d'ouverture et d'enrichissement culturels, essentiels pour promouvoir l'insertion sociale et la reconnaissance patrimoniale.

Pour contrer l'autonomie grandissante et le pouvoir d'arbitrage excessif donnée aux personnels d'encadrement dans les questions qui engagent les pratiques professionnelles des enseignants, le congrès a proposé la suppression pure et simple des conseils pédago-



giques. Constat est fait que ces instances consultatives n'ont d'autre fonction que d'avaliser, en les déguisant sous l'apparence de la concertation et du consensus, les décisions unilatérales de l'administration. Leur composition, décrétée par les seules équipes de direction, est sans réelle valeur démocratique. Il faudra néanmoins rester vigilant pour éviter que les conseils d'administration des EPLE, en s'emparant des questions pédagogiques, n'empiètent sur les libertés et les choix des équipes éducatives dans ce domaine qui reste de leur compétence.

La densité et la richesse des sujets abordés ont fait centrer les débats sur les textes à amender, sans s'apaiser sur certaines questions à caractère sensible, celles qui en touchant aux convictions intimes de chacun (avortement, GPA, droits des LGTBI au mariage ou à l'adoption, etc.) n'auraient pas trouvé, vu le peu de

temps imparti, un cadre de réflexion argumentée et de débat contradictoire satisfaisant.

Pour notre congrès, à l'approche d'échéances électorales vitales pour notre démocratie, il semble plus que jamais impératif d'œuvrer à la défense d'un État soli-



daire, garant de la cohésion nationale et de la justice sociale, promoteur des libertés et de l'égalité de toutes et tous.

L'assemblée appelle à militer contre les réflexes sectaires d'individualisation, de culpabilisation, d'intimidation ou de rejet et à combattre les tentations politiques autoritaristes et coercitives au service d'une nouvelle forme de gouvernance.



Pour un syndicalisme offensif, rassemblé et porteur d'espoir



Le thème 4 s'est ouvert par une prise de parole sur la réforme du collège, actualité oblige, en envisageant d'autres formes d'action. Après cette introduction, la commission s'en est remise à la sagesse des congressistes et au texte action qui serait voté le lendemain.

L'ensemble des modifications apportées au thème 4 par la commission ont eu pour objectif de préciser certaines idées. Ainsi, par exemple, il a paru important, pour la formation des militants, que ces derniers soient formés à toutes les formes de résistance pas-

sive. De même, un rappel de l'importance du travail avec ATTAC a été réaffirmé. Le travail de rapprochement effectué par les syndicats nationaux dans le cadre de la FGR-FP a paru être une bonne anticipation du travail à réaliser afin d'obtenir l'unité d'action nécessaire à la création d'un rapport de forces permettant la satisfaction de nos revendications.

Tous les amendements proposés par la commission ont été adoptés à la majorité. Le SNES-FSU Réunion participera, lors du congrès national de Grenoble, avec ces mandats, à la création d'un syndicalisme offensif, rassemblé et porteur de progrès social !



Résultats des votes pour les modifications statutaires

Modification présentée par U&A

POUR : 50	CONTRE : 2	ABSTENTION : 7	REFUS : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Modification préambule

POUR : 8	CONTRE : 33	ABSTENTION : 18	REFUS : 0
----------	-------------	-----------------	-----------

Modification art 5b

POUR : 6	CONTRE : 43	ABSTENTION : 10	REFUS : 0
----------	-------------	-----------------	-----------

Modification art 5 ter

POUR : 14	CONTRE : 31	ABSTENTION : 14	REFUS : 0
-----------	-------------	-----------------	-----------

Situation générale

L'année 2016 se caractérise par un contexte politique, économique et social très inquiétant, y compris pour le fonctionnement de la démocratie. Le projet de réforme constitutionnelle qui prévoit d'inscrire l'état d'urgence dans la constitution et d'étendre la déchéance de nationalité aux binationaux nés français constituerait une normalisation d'une situation d'exception qu'il convient de refuser.

Le SNES et la FSU doivent participer aux initiatives visant à faire obstacle à cette révision constitutionnelle.

Le SNES déplore les dégradations importantes que connaissent l'exercice des droits syndicaux et le dialogue social sous ce gouvernement. Par ailleurs, il réaffirme son refus de la criminalisation des actions syndicales (Goodyear...)



Fonction publique et carrière

Le point d'indice continue à être gelé et le salaire net à baisser du fait de l'augmentation des cotisations retraites qui se poursuivra jusqu'en 2019. La situation, inacceptable, justifie une mobilisation d'ampleur sur cette question.

La FSU est parvenue, lors des négociations PPCR, à arracher l'ouverture en février de discussions sur le point d'indice, que le changement inattendu à la tête du ministère ne doit pas retarder.

Concernant les discussions qui s'ouvriront au Ministère de l'Éducation nationale, le SNES doit poursuivre deux objectifs : la revalorisation et le refus de l'individualisation des promotions. Une campagne de sensibilisation sur la menace d'un 3^{ème} grade fonctionnel et d'une évaluation néomanagériale doit être menée.

La fédération nationale doit chercher à construire dans un cadre le plus unitaire possible, les actions de nature à peser sur ces négociations.

Éducation

La lutte contre la réforme du collège est le sujet central

La préparation de la rentrée est un révélateur des difficultés posées par cette réforme. La carte des langues prévoit la suppression de plus de 50% des classes bilangues et de toutes les sections européennes. Concernant les langues anciennes et la LCR, la baisse horaire et la suppression possible de ces enseignements menacent de nombreux postes tout en appauvrissant l'offre de formation.

Nous dénonçons les conditions inadaptées de l'inclusion des élèves de SEGPA et ULIS en AP et en EPI.

Les moyens promis pour la mise en place de la réforme ne se sont pas traduits par une augmentation des DGH mais par un redéploiement des moyens alloués au détriment, en particulier, de l'Éducation Prioritaire.

La lutte contre la réforme du collège concerne toutes nos professions car ce sont nos métiers qu'elle attaque en niant leurs spécificités et parce que nous ne pouvons nous résoudre à un tel appauvrissement de l'enseignement. Nous savons que cet appauvrissement se fera aux dépens des élèves.

C'est donc tous ensemble que nous devons nous mobiliser pour obtenir l'abrogation de cette réforme et l'ouverture de nouvelles discussions prenant enfin en compte l'avis des professionnels que nous sommes.

Le congrès académique appelle à poursuivre la contestation durant les réunions de préparation de rentrée et pendant la formation à la réforme du collège, comme envisagée dans l'opération grain de sable.



Le congrès académique appelle à voter contre les DGH dans les conseils d'administration en collège et en lycée, à initier la mobilisation et à prendre part à toutes les formes d'action notamment en participant aux journées nationales et locales à venir.

Art 1 - Le scrutin pour le renouvellement de la Commission Administrative nationale et académique aura lieu dans les S1 du **lundi 2 mai au lundi 30 mai**.

Art 2 - En l'absence de dispositions spécifiques, c'est le règlement électoral national qui s'applique, en tant que de besoin, au scrutin académique.

Art 3 - Les appels à candidatures (une page de format A4 maximum) devront parvenir le **mercredi 9 mars à 14 heures** au plus tard au siège du SNES académique (sous forme fichier et/ou papier) et seront publiés dans le SNES info n°198 de mars 2016.

Art 4 - Comme les listes nationales, les listes académiques seront publiées sous l'intitulé qu'elles ont choisi, sous des caractères et une présentation identiques pour toutes les listes, mentionnant le nom, le prénom, la catégorie et l'établissement d'affectation de chaque candidat.

Chaque liste comportera au moins neuf noms (art. 5 du règlement intérieur académique) et au plus 35 noms (art 4 du RIA)

Les listes devront être adressées ou remises à la commission électorale académique pour le **lundi 11 avril à 17 heures** au plus tard. Elles seront accompagnées des déclarations individuelles de candidatures signées par les candidats, et d'un texte d'orientation d'une longueur maximale d'une page de format A4 recto. Ce texte sera publié sous la disposition typographique choisie par les responsables de chaque liste.

Art 5 - La commission électorale se réunira le **lundi 11 avril à 17 heures**, au siège académique pour procéder à l'ouverture des plis et à la vérification de l'éligibilité des candidats. En cas d'irrégularité, les responsables des listes seront informés sans délai et pourront procéder aux régularisations nécessaires jusqu'au **jeudi 14 avril à 17 heures**. Passé ce délai, les listes seront publiées en l'état, sous réserve de comporter un minimum de neuf candidatures régulières.

Art 6 - Sont électeurs tous les adhérents à jour de leur cotisation 2015-2016 au **lundi 2 mai**. Sont éligibles tous les adhérents à jour de leur cotisation

2015-2016 au **lundi 11 avril à 17 heures** qui étaient adhérents en 2014-2015.

Cette mesure n'est pas applicable aux stagiaires IUFM et aux personnels non-titulaires pour lesquels l'adhésion préalable à la date limite est suffisante (art 6 du RIA).

Les versements correspondants doivent avoir été constatés par la trésorerie académique.

Art 7 - Le SNES--Info contenant l'ensemble des informations et des documents nécessaires aux votes sera adressé le **lundi 2 mai** au plus tard à chaque adhérent.

Art 8 - Chaque S1 recevra en outre directement du S3 :

la liste des adhérents à jour (AJ).

Un formulaire de procès-verbal de dépouillement.

Sera joint à cet envoi un double du matériel de vote (bulletins et enveloppes) à concurrence du nombre d'électeurs recensés dans le S1.

Art 9 - Le vote est individuel et secret, sous double enveloppe. Chaque votant porte ses votes sur le même bulletin. :

- ♦ il entoure la liste nationale et la liste académique de son choix
- ♦ il entoure le nom du secrétaire de catégorie de son choix pour le vote national.
- ♦ Il introduit ce bulletin dans la petite enveloppe qu'il cache, puis introduit le tout dans l'enveloppe T, qu'il cache, et sur laquelle il porte sa signature après avoir complété la notice d'identification.

Il est à rappeler que toute prise en compte par un S1 du vote d'un collègue non à jour de sa cotisation à la date prévue à l'article 6 entraînera l'annulation de la totalité du vote de ce S1 (règlement électoral national).

Art 10 - Le vote sera clos le **lundi 30 mai** et dépouillé dans les S1 jusqu'au **mardi 31 mai** date limite au plus tard. Il pourra l'être avant si tous les syndiqués du S1 ont voté. Un exemplaire du procès-verbal signé par les membres de la commission de dépouillement, ainsi qu'un exemplaire de la liste d'émargement (éventuellement accompagné des

enveloppes T signées, pour les votants qui n'auraient pas signé la liste d'émargement) sont adressés à la section académique dès la fin du dépouillement.

Art 11 – Vote par correspondance

Ce vote est de droit pour tous et obligatoire pour les collègues isolés, absents (congrés, stages etc.), retraités, ou qui sont dans l'impossibilité de voter directement, et pour les S1 de moins de trois adhérents (art 7 du RIA), ainsi que pour les électeurs membres d'une catégorie à faible effectif dans le S1.

Ces votes se feront sous double enveloppe et seront adressés directement à la section académique, en utilisant le bulletin de vote et les enveloppes pré libellées contenues dans le SNES info électoral.

Une urne sera mise en place au S3 dans laquelle seront conservés les votes adressés par la poste et les votes déposés, avec pour ces derniers, une liste d'émargement qui précisera la date du dépôt, le nom du votant et la signature du déposant, ainsi que le nom de l'établissement pour les votes de S1.

Art 12 - Les procès-verbaux de dépouillement devront parvenir au S3 le samedi 4 juin au plus tard.

La commission électorale se réunira, au siège de la section académique, le **samedi 4 juin, à 9 heures**, pour procéder au dépouillement des votes par correspondance et à la totalisation académique des résultats. Elle proclamera les résultats du vote académique et les adressera aux S1.

Les résultats détaillés du scrutin, section par section, sont communiqués à l'ensemble des syndiqués. Les votes dépouillés directement au S3 sont présentés globalement comme un vote de section (art 7 du RIA)

Tout adhérent du SNES peut assister à ces opérations.

Art 13 - la Commission Administrative nouvellement élue se réunira **en juin** pour procéder à l'élection du Bureau académique (art 12 du RIA).

Art 14 - Les contentieux éventuels seront portés en premier ressort devant la CA académique et, en cas d'appel, devant la commission nationale des conflits.



VOTE D'ORIENTATION SYNDICAL POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CA ACADÉMIQUE MAI 2016

AVEC LE COURANT DE PENSÉE

Unité & Action *et sans tendance*

UNIS POUR AGIR

En mai prochain, chaque adhérent du **SNES Réunion** sera appelé à voter pour le renouvellement de la Commission Administrative académique (CA), organe dont la fonction est de définir la ligne politique de la section académique du **SNES Réunion** pour les deux années à venir.

Nous pensons que l'existence des tendances et de leur expression est un des fondements de notre syndicat et de notre fédération, comme d'ailleurs l'indiquent les statuts nationaux « *le syndicat respecte le pluralisme à tous les niveaux de son fonctionnement : il favorise l'exercice du droit de tendance dans toutes les instances avec droit d'expression dans la presse syndicale* »

La pluralité des analyses et des propositions élaborées par chaque tendance est à la fois source de richesse et de maintien de l'unité au sein de nos organisations, c'est d'ailleurs l'origine de l'existence des tendances dans notre syndicat.

C'est pourquoi il nous paraît cohérent et conforme à la défense de la démocratie syndicale de proposer une liste **Unité & Action** *et sans tendance* pour le prochain vote d'orientation.

Lors du dernier vote d'orientation de 2014, les syndiqués ont confié aux camarades qui se reconnaissent dans le courant de pensée **Unité & Action** *et sans tendance*, ou qui en sont proches, la responsabilité de la direction de la section académique de notre syndicat. Durant les deux années de ce mandat nous avons assumé

cette responsabilité avec détermination, tant sur le terrain de l'action que sur celui de la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels.

S'agissant de la défense des personnels, le **SNES** a su conjuguer la défense individuelle – à travers les interventions au rectorat, le travail des CAPA et formations paritaires mixtes de gestion du mouvement – à la défense collective à travers les discussions menées sur les circulaires rectores encadrant un certain nombre d'actes de gestion tels que la hors classe ou le mouvement intra. À l'initiative du **SNES**, l'unité syndicale réalisée à cette occasion a donné des résultats significatifs.

Cependant, il est vivement souhaitable que de nouveaux collègues, jeunes en particulier, assurent la relève et prennent des responsabilités syndicales, qu'ils se reconnaissent ou non dans un courant de pensée. C'est à tous les adhérents qui souhaitent un **SNES** encore plus fort, plus uni, plus actif, plus combatif que s'adresse cet appel à candidature sur la liste d'union proposée par le courant de pensée **Unité & Action** *et sans tendance*.

Nous appelons donc tous ceux qui pensent utile de consacrer un peu de leur temps à la vie syndicale, pour que le **SNES** tienne toute sa place dans le paysage syndical réunionnais, à faire acte de candidature sur la liste d'**Unité & Action** *et sans tendance* en contactant :

ALTERNATIVE FÉDÉRALE

L'année 2015 a été marquée par un délitement de la démocratie à grand coup de déclarations martiales d'un pouvoir en déroute qui, faute de répondre aux aspirations de ses concitoyens, s'est perdu dans l'exploitation ad nauseum de l'effroi suscité par les attentats de janvier et novembre. Depuis, une course de vitesse s'est engagée entre les tenants du tout autoritaire qui applaudissent l'état d'urgence et la déchéance de nationalité, et les forces progressistes et démocratiques aujourd'hui bien peu audibles.

Il n'y a d'ailleurs pas qu'à l'extrême de la droite que le gouvernement actuel puise abondamment ses idées.

Loin de répondre à l'urgence sociale qui nourrit ces régressions, le gouvernement détruit méthodiquement les droits des salariés et multiplie les déclarations d'amour au patronat. La condamnation des « ex-Goodyear » ou la loi El-Khomri en sont une illustration.

En matière d'éducation, il poursuit l'entreprise de démolition initiée par la Droite : précarité des emplois, classes toujours surchargées, réforme des statuts qui accroît les tâches et dénature les métiers, renforcement de l'emprise hiérarchique, blocage des salaires depuis 6 ans maintenant,...

Pour les élèves, cela passe par la réduction des horaires disciplinaires, un renoncement à l'objectif d'élévation du niveau de qualification, un recentrage sur les compétences au détriment des disciplines et au profit d'un socle pas si commun que ça vers le travail peu qualifié et surtout le chômage.



La réforme du collège s'écrit à rebours du nécessaire inventaire de l'école actuelle qui reproduit les inégalités sociales et peine à faire réussir tous les élèves. La grande idée de ce gouvernement consiste à sanctifier « l'autonomie » des collèges, comme le précédent l'avait fait avec les lycées.

Ainsi donc chaque chef d'établissement décidera sur quelles disciplines rogner pour financer l'accompagnement personnalisé qui se déroulera souvent en classe entière, et les EPI, dont la pertinence pédagogique peine à émerger. Cette mise en concurrence des établissements, autre avatar du dogme néo-libéral de l'offre et de la demande, s'accompagne de menaces bien réelles sur les enseignements les plus fragiles comme le latin, l'allemand, le créole ou les sections européennes.

Loin d'être dispositifs réservés à une élite scolaire, ce sont au contraire des outils d'élévation culturelle et de réussite scolaire malheureusement sacrifiés sur l'autel des compressions budgétaires.

Cette entreprise de démolition s'accompagne d'une concurrence mortifère entre équipes pédagogiques avec en prime la multiplication de hiérarchies intermédiaires déjà amorcée dans la réforme des statuts (coordonnateurs de niveau, référents en tous genres) pour « piloter » tout cela.

Celle-ci est largement inspirée de la réforme du lycée dont le refus de réaliser le moindre bilan est éclairant quant à sa nocivité.

Elle doit donc être fermement combattue.

Le SNES-FSU, 1er syndicat du 2nd degré, a à cet égard une responsabilité majeure. La séquence de mobilisations de 2015-2016 doit se poursuivre et s'amplifier. La suite ne pourra pas reposer sur le seul refus des DGH dans les CA où nos militants sont présents.

La trop grande domination des listes dites « d'Union », attelages hétéroclites souvent inspirés par les chefs d'établissements eux-mêmes, en constitue un frein. Nous devons donc à la fois réaffirmer notre identité syndicale mais aussi restaurer l'action collective pour ne pas laisser nos collègues isolés face à ce rouleau compresseur.

Pour y parvenir, nous devons travailler dans un syndicat unifié en lien permanent avec sa fédération, la FSU. Des jalons sont déjà en place au SNES-FSU Réunion. Il nous faudra tous ensemble contribuer à les renforcer.

Le SNES-FSU ne peut se payer le luxe de partir à la bataille en ordre dispersé. Tous les militants, toutes les bonnes volontés, toutes les tendances doivent aujourd'hui se fédérer pour faire face à cet enjeu.

Le temps presse !

C'est pourquoi les militants de notre tendance « Alternative Fédérale », majoritaire à la FSU Réunion, appellent les syndiqués qui le souhaitent à se rassembler sur notre liste afin de participer activement à la construction d'un outil syndical fort, sans esprit partisan ni querelle de chapelle.

Fiche à renvoyer au SNES académique

Au S4 pour les détachés (46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13)

Accès à la hors-classe des agrégés

DISCIPLINE ACADÉMIE

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales

Sexe
H ou F

Date de naissance

Prénoms Nom de naissance

Adresse personnelle

Code postal Commune

N° de téléphone personnel Courriel

N° de téléphone mobile En fournissant ce numéro, les syndiqués acceptent de recevoir par SMS leur résultat.

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Affectation ministérielle :

Établissement d'exercice (si différent de l'affectation) : CODE

Classes enseignées : CODE

ÉLÉMENTS PERMETTANT LE CALCUL DE VOTRE BARÈME

- Échelon au 31/08/2016
Date de promotion (ou reclassement dans le corps, et dans ce cas reliquat d'ancienneté)
– Mode de promotion
Grand choix ☐ Choix ☐ Ancienneté ☐ Reclassement ☐
– Si 11^e échelon acquis à l'ancienneté
mode d'accès au 10^e échelon
Grand choix ☐ Choix ☐ Ancienneté ☐ Reclassement ☐
- Notation sur 100 au 31/08/2015
(ou, en cas de classement initial dans le corps, note au 1/09/2015)
Notation administrative (sur 40) :
Notation pédagogique (sur 60) :
Date de la dernière inspection :

- Exercez-vous en éducation prioritaire oui ☐ non ☐
Si OUI :
– Type et date de classement de l'établissement (ZEP, ÉCLAIR, RRS, REP, REP+, sensible, violence, APV, RAR...) :
– Date de nomination dans l'établissement :
Si NON : avez-vous exercé en éducation prioritaire au cours de votre carrière ?
oui ☐ non ☐ Nombre d'années
- Diplômes et titres français ou étranger (bac + 5 et au-delà)
- Mode d'accès au corps ☐ Concours ☐ Liste d'aptitude ☐ Détachement
- Nombre d'inspections au cours de la carrière :
Dates :
- Avis hiérarchiques de l'an dernier :
– chef d'établissement :
– inspection :
– recteur :
- Date prévue de départ à la retraite :

À REMPLIR PAR LES ÉLUS EN CAPA

Transmis par le recteur ☐ Non transmis ☐

Avis du recteur :

☐ Exceptionnel ☐ Remarquable ☐ Très honorable ☐ Honorable

N° SNES
(voir carte syndicale)

Cotisation remise le / /

Académie :

Nom(s) figurant sur la carte

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Date : Signature :

JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À LA FICHE SYNDICALE

Observations complémentaires :

Cette fiche syndicale est destinée aux commissaires paritaires de votre catégorie afin de leur servir à vous défendre en CAPA d'accès à la hors classe prévue le 08 juin 2016. Cette fiche syndicale est à retourner à :

SNES Réunion
B.P. 30072
97491 Ste-
Clotilde Cedex

ou par courriel à
s3reu@snes.edu

NOM :
 Nom de jeune fille :
Prénom(s) :
Date de naissance :/...../..... **Sexe** : ☐ Homme ☐ Femme
Adresse :

 Code postal : 97..... Bureau distributeur :
Tél. fixe : 0262 **Mobile** : 069
Mèl :@.....

Discipline :
Établissement :
Commune :
Établissement d'exercice (si différent) :
Commune :

Titres et diplômes	Accès au corps	Êtes-vous Bi-admissible ?
☐ Bac + 4 (Maîtrise ou équiv.) ☐ Bac + 5 (DEA, DESS, Ing., etc.) ☐ Doctorat	☐ Concours ☐ Liste d'aptitude ☐ Détachement	☐ Oui ☐ Non Nombre d'admissibilités :

Échelon au 31/08/16 :^{ème} depuis le :/...../..... soit an(s)
Prom. 10^{ème} éch. : ☐ GC ☐ CH ☐ Anc. **Prom. 11^{ème} éch.** : ☐ GC ☐ CH ☐ Anc
☐ 5 ans et + consécutifs en établissement. classé Education Prioritaire ☐ REP
☐ REP +

Note pédagogique au 31/08/15 : / 60 obtenue le :/...../..... *
Note administrative au 31/08/15 : / 40 * date de l'inspection

Avez-vous eu connaissance de l'avis porté par l'**inspection** ? : ☐ Oui ☐ Non
 Si oui, par quel moyen ? ☐ i-prof ☐ information directe
 Avis porté : ☐ Exceptionnel ☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insuffisant
Avis circonstancié porté :

Avez-vous eu connaissance de l'avis porté par votre **Chef d'établissement** ? : ☐ Oui ☐ Non
 Si oui, par quel moyen ? ☐ i-prof ☐ information directe
 Avis porté : ☐ Exceptionnel ☐ Important ☐ Moyen ☐ faible
Avis circonstancié porté :

Rappel campagne 2014-2015	Appréciation du C.E. pour not. admin. 14-15
Avis Insp. : ☐ Exc. ☐ TS. ☐ S. ☐ Ins. Avis C.E. : ☐ Exc. ☐ Imp. ☐ M. ☐ Fai.	

Barème	
Vous	SNES
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

Barème total	
Vous	SNES
.....	

N'hésitez pas à joindre tout document ou tout argumentaire que vous jugerez utile à votre défense.

N° SNES (voir carte syndicale) Cotisation remise le/...../..... Nom(s) figurant sur la carte :	IMPORTANT : autorisation CNIL J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique. Date : Signature :
---	---